

RÉFORME DES AIDES À LA MOBILITÉ



© Guillaume Bontemps / Mairie de Paris

DOSSIER DE PRESSE

POURQUOI FAIRE DES AIDES À LA MOBILITÉ ?

Dès 2009, la Ville a mis en place des aides à la mobilité (aide à l'achat vélo à assistance électrique et de cyclomoteurs électriques) dont la liste s'est élargie en 2018.

Ces aides à la mobilité ont été créées pour accompagner la mise en place de la Zone Faibles Émissions, pour lutter contre la pollution, le bruit et la congestion du trafic.

Pour rappel, l'ensemble des Franciliens sont exposés à des niveaux de pollution à l'ozone et aux PM2.5 qui dépassent les seuils fixés par l'OMS. C'est également le cas pour 9 Franciliens sur 10 pour le CO2 et 3 Franciliens sur 4 pour les PM10.

La pollution de l'air est la cause de 7900 décès prématurés chaque année en IDF.

En 2019, la France a été condamnée par la Cour de Justice Européenne pour manquement à ces obligations concernant la qualité de l'air. En 2021, le Conseil d'État a condamné l'État pour inaction dans la lutte contre la pollution de l'air, à payer 10M€ à des organismes engagés sur ce combat.



LES AIDES ACTUELLES

Pour les particuliers :

- Aide à l'achat d'un VAE : max 400€
- Aide à l'achat d'un vélo cargo (électrique ou non) : max 600€
- Aide à l'électrification d'un vélo : max 400€
- Aide à l'achat 2 roues motorisés électriques : max 400€
- Prise en charge du Navigo annuel pendant 1an si abandon d'une voiture Crit'Air 4 ou antérieur
- Prise en charge du Pass Vélib annuel pendant 1 an si abandon d'une voiture Crit'Air 4 ou antérieur
- Prise en charge du Pass Vélib annuel pendant 1 an pour un primo-conducteur
- Prise en charge de Mobilib pendant 1an pour un primo-conducteur

Pour les copropriétés et bailleurs :

- Aide à l'installation d'abris vélos : max 2000€
- Aide à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique : max 4000€

Pour les professionnels (auto-entrepreneur, TPE, PME jusqu'à 50 salariés) :

- Aide à l'achat d'un VAE : max 400€
- Aide à l'achat d'un vélo cargo ou triporteur (électrique ou non) : max 1200€
- Aide à l'électrification d'un vélo : max 400€
- Aide à l'achat 2 roues motorisés électriques : max 400€
- Aide à l'installation de bornes de recharge pour VAE : max 2000€
- Aide à l'achat d'un micro-utilitaire propre : max 1000€ (ouvert également à la Petite Couronne)
- Aide à l'achat d'un véhicule utilitaire léger propre : max 6000€ (ouvert également à la Petite Couronne)
- Aide à l'achat d'un poids-lourd propre : max 9000€ (ouvert également à la Petite Couronne)
- Aide à l'insonorisation de locaux pour livraisons : max 4000€
- Aide à l'acquisition d'un moteur bateau à énergie alternative : max 9000€
- Aide à l'acquisition d'un système de dépollution pour moteur bateau : max 9000€
- Aide à l'achat d'un autocar propre : max 9000€
- Aide à l'achat d'un véhicule propre à double commande pour les auto-écoles : max 6000€
- Aide à l'achat d'un véhicule neuf hybride rechargeable essence pour taxi : max 4000€
- Aide à l'achat d'un véhicule d'occasion hybride rechargeable essence pour taxi : max 2000€
- Aide à l'achat d'un véhicule propre neuf pour taxi : max 6000€
- Aide à l'achat d'un véhicule propre d'occasion pour taxi : max 3000€
- Aide à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique taxi : max 4000€

BILAN DES AIDES ACTUELLES

Les aides mises en place par la Ville ont permis d'accompagner la politique de réduction de la place de la voiture et de réduction de la pollution, avec une transition vers le vélo notamment.

Certaines ont rencontré un franc succès (l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) et d'autres n'ont pas fonctionné (aide aux dispositifs de livraison anti-bruit, aide aux bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVE) pour les taxis, aide à l'achat d'un autocar propre, etc.)

Entre 2015 et juillet 2022, la Ville a attribué 88 718 aides pour un montant de 34 762 366€.

POURQUOI FAIRE UNE RÉFORME ?

Aujourd'hui la démotorisation des Parisiens est pleinement engagée, les aides universelles ne sont plus nécessaires. D'ailleurs, seuls 29% des bénéficiaires actuels de l'aide VAE déclarent qu'elle a été déterminante pour leur permettre cet achat ; le revenu médian des bénéficiaires étant de 4200€ net / mois alors que le revenu médian des Parisiens est de 2200€ net/mois.

Les bénéficiaires de l'aide à l'achat VAE ont en moyenne réduit la distance parcourue en voiture de 20% et la moitié d'entre eux utilisent désormais leur voiture pour un usage occasionnel uniquement (comparé à plusieurs fois par semaine avant l'achat du VAE).

Des aides ont été développées par d'autres collectivités (MGP, Région IDF, État). Il existe aujourd'hui des aides en doublon, plutôt qu'en addition et les différents dispositifs sont finalement peu lisibles.

La Ville fait le choix d'arrêter les aides en doublon ou les aides qui ne sont pas déterminantes dans le changement de mobilité afin de privilégier les aides aux publics en ayant le plus besoin dans un contexte budgétaire contraint et la création d'aides inédites pour combler les manques dans les différents dispositifs existants aujourd'hui. Cette réforme des aides permettra également de mieux accompagner les demandeurs et d'aller chercher les publics les plus précaires, nécessaire pour un accompagnement au plus près des besoins dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions.

LA RÉFORME DES AIDES À LA MOBILITÉ

La réforme des aides à la mobilité sera présentée en Conseil de Paris d'octobre 2022. Elle sera effective dès son adoption le 15 octobre prochain mais le futur téléservice ne sera actif qu'au début de 2023. Les Parisiens devront donc garder précieusement leur facture en attendant la réouverture du téléservice.

La Ville prévoit un budget de 11.5 millions d'euros pour aider à l'éco-mobilité des Parisiens entre 2023 et 2026.

Les aides aux professionnels :

Elles sont une compétence de la Région. Nous les réformerons après discussions avec Région Île-de-France pour venir en complément des aides versées par la Région ou la Métropole du Grand Paris pour alléger le reste à charge des petites structures, mais aussi pour créer de nouvelles aides comme les formations de remise en selle, l'acquisition de remorques électriques, l'aide au finacement du stationnement vélo / vélo-cargo, l'aide à l'accès à Mobilib'Utilitaire, l'aide au rétrofit pour les VUL et poids-lourds.

L'objectif est de présenter une réforme d'ici 1 an.

Toutefois, quelques ajustements à la marge sont effectués :

Sont supprimées :

- Aide à la location de véhicule (tout type)
- Aide à l'achat pour les entreprises des départements de Petite Couronne non détentrices d'une carte de stationnement PRO-Mobile
- Aide à l'achat de VUL GNV dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3.5t
- Aide à l'achat de véhicules hybrides rechargeables essence pour les taxis
- Aide à l'insonorisation de locaux pour livraisons
- Aide à l'achat de cyclomoteur électrique
- Aide à l'achat d'un autocar propre

Sont créées :

- Aide à l'installation d'abris vélos sécurisés : 2000€ max
- Aide à l'installation d'un pré-équipement électrique permettant l'installation de BRVE : 4000€ max

Les aides aux copropriétés :

L'aide à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique est arrêtée car l'État a mis en place son dispositif « Advenir » qui prend le relai de celui de la Ville de Paris.

Les aides aux particuliers :

Sont supprimées :

- Aide à l'achat 2RMe
- Prise en charge du Navigo annuel pendant 1 an si abandon d'une voiture Crit'Air 4 ou antérieur
- Prise en charge du Pass Vélib annuel pendant 1 an si abandon d'une voiture Crit'Air 4 ou antérieur
- Prise en charge du Pass Vélib annuel pendant 1 an pour un primo-conducteur
- Prise en charge de Mobilib pendant 1an pour un primo-conducteur

Sont mises sous conditions de ressources :

- Aide à l'achat d'un VAE
- Aide à l'achat d'un vélo cargo (électrique ou non)
- Aide à l'électrification d'un vélo

Sont créées :

- Aide à l'achat d'un vélo mécanique : 100€ max, sous conditions de ressources
- Aide à l'achat d'une remorque vélo : 100€ max, sous conditions de ressources
- Aide à l'achat d'un vélo adapté aux personnes en situation de handicap : 900€ max
- Aide au financement de l'apprentissage du vélo ou de remise en selle : 60€ max
- Aide au financement d'un abonnement annuel de stationnement vélo : 100€ max
- Aide au financement d'un abonnement Mobilib : 100€ max
- Aide à l'achat d'accessoires (casques et antivols) : 50€ max
- Aide à l'achat d'une télécommande pour faciliter la marche pour les mal- ou non-voyants : prise en charge complète, la Ville se charge de la commande et de la livraison à la personne.

La Ville de Paris souhaite que les aides mises sous conditions de ressources également proposées par la Région Île-de-France (aides à l'achat VAE et vélo-cargo) puissent s'additionner pour permettre un reste à charge le plus faible possible pour les Parisiens. Des discussions vont s'ouvrir avec la Région à cette fin.

La mise sous conditions de ressources rend éligibles aux aides les résidents parisiens dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 6300 euros, cela correspond à 20% de la population parisienne. Les aides de la Ville doivent dorénavant être utiles à ceux qui en ont le plus besoin.

Quelques exemples de ménages éligibles :

- Une personne seule dont le revenu disponible annuel minimum est de 7000€
- Une personne seule avec un enfant dont le revenu disponible annuel minimum est de 10 500€.
- Un couple dont le revenu disponible annuel minimum est de 14 000€
- Un couple avec deux enfants dont le revenu disponible annuel minimum est de 21 000€

Par ailleurs, la Ville de Paris continue de financer des dispositifs pour rendre toujours plus accessibles les transports en commun avec la gratuité accordée aux enfants jusqu'à 18 ans, aux étudiants en situation de handicap et aux seniors de 65 ans et plus sous conditions de ressources.

AIDES ACTUELLES	REFORME 2022	COMMENTAIRE
-----------------	--------------	-------------

Légende : **RAS** / **suppression** / **conditions de ressources** / **création**

Aides aux particuliers		
Aide à l'achat d'un VAE	mise sous conditions de ressources	L'aide n'est décisive que pour 29% des bénéficiaires aujourd'hui. L'IDF continue son aides donc cela ne change rien pour les Parisiens. Après discussion avec IDF, la ville souhaite que l'aide de la ville puisse s'additionner à celle de la région.
Aide à l'achat d'un vélo cargo (électrique ou non)	mise sous conditions de ressources	L'aide n'est décisive que pour 29% des bénéficiaires aujourd'hui. L'IDF continue son aides donc cela ne change rien pour les Parisiens. Après discussion avec IDF, la ville souhaite que l'aide de la ville puisse s'additionner à celle de la région.
Aide à l'électrification d'un vélo	mise sous conditions de ressources	L'aide n'est décisive que pour 29% des bénéficiaires aujourd'hui. L'IDF continue son aides donc cela ne change rien pour les Parisiens. Après discussion avec IDF, la ville souhaite que l'aide de la ville puisse s'additionner à celle de la région.
Aide à l'achat 2RMe (cyclomoteur)	arrêt	La ville privilégie le soutien à l'achat VAE
Prise en charge du Navigo ou Vélib pendant 1an si abandon voiture Crit'Air 4 ou antérieur	arrêt	L'aide n'est pas demandée (environ 15 demandes / an)
Prise en charge du Pass Vélib ou Mobilib pendant 1an pour un primo-conducteur	arrêt	L'aide n'est pas demandée (environ 10 demandes / an)
/ Création en 2022 /	Aide à l'achat d'un vélo mécanique	100€ max, sous conditions de ressource
/ Création en 2022 /	Aide à l'achat d'une remorque vélo	100€ max, sous conditions de ressource
/ Création en 2022 /	Aide au financement de l'apprentissage du vélo ou de remise en selle	60€ max
/ Création en 2022 /	Aide au financement d'un abonnement annuel de stationnement vélo	100€ max, sous conditions de ressource
/ Création en 2022 /	Aide au financement d'un abonnement Mobilib	100€ max, sous conditions de ressource
/ Création en 2022 /	Aide à l'achat d'accessoires (casques et antivol)	50€ max, sous conditions de ressource
/ Création en 2022 /	Aide à l'achat d'un vélo adapté aux personnes en situation de handicap	900€ max
/ Création en 2022 /	Aide à l'achat d'une télécommande pour faciliter la marche pour les mal- ou non-voyants	Prise en charge complète, la ville se charge de la commande et de la livraison à la personne

Aides aux usagers vélos		
Aide à l'installation d'abris vélos	/	/
Aide à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique	arrêt	Le dispositif de l'Etat (Advenir) prend le relai

Aides aux professionnels
La réforme des aides aux professionnels est prévue pour dans 1 an, à près d'discussion et accord avec la Région IDF dont c'est la compétence. En attendant, la Ville supprime ses aides à la location pour se concentrer sur les aides à l'achat, ainsi que les aides aux professionnels non bénéficiaires d'une carte de stationnement PRO-Mobile, car ils n'habitent pas dans Paris.

Aide à l'achat d'un VAE	/	/
Aide à l'achat d'un vélo cargo ou triporteur (électrique ou non)	/	/
Aide à l'électrification d'un vélo	/	/
Aide à l'achat 2RMe (cyclomoteur)	arrêt	La ville privilégie le soutien à l'achat VAE
Aide à l'installation de bornes de recharge pour VAE	arrêt	Le dispositif de l'Etat (Advenir) prend le relai
Aide à l'achat d'un micro-utilitaire propre	/	/
Aide à l'achat d'un VUL propre	/	/
Aide à l'achat d'un PL propre	/	/
Aide à l'insonorisation de locaux pour livraisons	arrêt	L'aide n'est pas demandée (0 demande en 2 ans)
Aide à l'acquisition d'un moteur bateau à énergie alternative	/	/
Aide à l'acquisition d'un système de dépollution pour moteur bateau	/	/
Aide à l'achat d'un autocar propre	arrêt	L'aide n'est pas demandée (1 demande en 2 ans)
Aide à l'achat d'un véhicule propre à double commande pour les auto-écoles	/	/
Aide à l'achat d'un véhicule neuf hybride rechargeable essence pour taxi	arrêt	Arrêt pour des raisons écologiques
Aide à l'achat d'un véhicule d'occasion hybride rechargeable essence pour taxi	arrêt	Arrêt pour des raisons écologiques
Aide à l'achat d'un véhicule propre neuf pour taxi	/	/
Aide à l'achat d'un véhicule propre d'occasion pour taxi	/	/
Aide à l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique taxi	arrêt	Le dispositif de l'Etat (Advenir) prend le relai
/ Création en 2022 /	Aide à l'installation d'abris vélos sécurisés	2000€ max
/ Création en 2022 /	Aide à l'installation d'un pré-équipement électrique permettant l'installation de BRVE	4000€ max

CONTACT

Mathurin Gallice-Genty
Service de presse • presse@paris.fr
01 42 76 49 61